



L'admission dans l'établissement

L'admission des enfants est envisageable en fonction des places disponibles et au regard d'une certaine proximité géographique.

Le processus d'admission est initié par la famille suite à une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

L'enfant et ses parents rencontrent la direction et le médecin ; un stage est alors proposé pour permettre à l'enfant, à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire de se prononcer sur la pertinence de l'accompagnement.

C'est à la fin de ce processus que la direction peut prononcer l'admission sur le SESSAD.



50 ans d'expérience au service des personnes en situation de handicap

L'Association pour l'Insertion l'Éducation et les Soins (A IES) est un organisme gestionnaire coordonnant le travail de concertation et de cohésion avec les établissements et les instances administratives, financières ou institutionnelles.

L'Association IES a pour principales missions de :

- Développer des actions d'éducation, de soins, d'aide et de soutien, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation de handicap.
- Venir en aide par l'information aux personnes en situation de handicap, leurs familles ou leurs représentants légaux.
- Mener avec d'autres partenaires, des recherches et des projets concourant à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes dans le secteur médico-social.
- Gérer les établissements ou services que l'association a créés, et ceux qui lui sont confiés par cession ou par convention de gestion.
- Informer et sensibiliser le public sur les problèmes du handicap, de l'isolement et de l'exclusion.



Accueil

Le service est ouvert 206 jours par an et peut accueillir les enfants 5 demi-journées par semaine. Les enfants accueillis fréquentent un lieu de socialisation ou de scolarité à temps partiel avec lequel l'équipe pluridisciplinaire travaille en partenariat. Les enfants sont accueillis selon un emploi du temps construit avec l'enfant, la famille et l'école qui évolue au fur et à mesure de l'accompagnement. Selon les jours et les projets, ils peuvent déjeuner soit à l'école, soit au domicile, soit sur le service. Ils viennent en taxis ou, ponctuellement, les éducateurs peuvent aller les chercher chez eux ou dans leur école.



Coordonnées



SESSAD 1 - « Le Pré d'Orient »
24, rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles



01 30 83 28 05 - Fax : 01 30 83 28 06



sessad1lepredorient@wanadoo.fr



Bus : Phébus de Versailles

[Gare des Chantiers > Satory Parc d'Activités]

K ou **BAK** Arrêt Lycée Jules Ferry

[Gare Rive Gauche > Satory]

E ou **A** ou **K** Arrêt Lycée Jules Ferry

[Gare Rive Droite > Satory]

A Arrêt Lycée Jules Ferry

Bus : SQYBUS

[Voisins le Bretonneux - Chamfleury > Gare Rive Gauche]

439 ou **440** Arrêt Saint-Louis



“ *Accompagner l'enfant dans ses potentialités et ses difficultés...* ”

Le Pré d'Orient

SESSAD 1 Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile





SESSAD 1 Le Pré d'Orient



Un lieu d'accueil

Le SESSAD 1 « Le Pré d'Orient » est un service d'éducation spéciale et de soins à domicile qui accueille 18 enfants de 3 à 13 ans, présentés ou se présentant comme « déficients intellectuels », pour lesquels l'évolution nécessite un accompagnement approprié prenant en compte leur histoire, leurs potentialités et l'écoute de leur entourage. Cet accueil est proposé sur deux espaces bien différenciés qui tiennent compte de l'âge et de l'évolution de l'enfant, l'Espace Arc-en-Ciel pour les enfants de 3 à 8 ans et l'Espace Enfance pour les enfants de 6 à 13 ans.

Ce lieu d'accueil est agréé par l'agence régionale de santé (ARS), conventionné par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). L'établissement évolue dans un cadre légal fixé par les lois 2002-2 et 2005, le code de l'éducation et le Code de l'action sociale et des familles.



3 à 13 ans



18

Un projet structurant

Le SESSAD accueille l'enfant avec ses difficultés, là où il en est. La spécificité du service est de proposer, à partir d'un lieu, un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique.

L'enfant est accueilli dans un espace thérapeutique, afin de :

- Bénéficier d'une approche individuelle et groupale au sein d'un cadre sécurisant en petite collectivité.
- S'approprier des outils pouvant l'aider à prendre conscience de ses possibilités.



- Pouvoir se différencier et construire sa personnalité.
- Être davantage disponible aux différents apprentissages.
- Être accompagné dans son lien à la scolarité et à ses différents lieux de vie (famille, autres partenaires de soins, lieux d'activité, etc.).

L'Espace Arc-en-Ciel permet un accueil précoce des difficultés de l'enfant. L'Espace Enfance accueille des enfants scolarisés à temps partiel.

Selon les besoins de l'enfant et du sens que cela peut prendre pour lui, des rééducations en libéral (financées par le service) peuvent être décidées après réflexion et concertation avec la famille et l'enfant.



Une équipe pluridisciplinaire

Pour répondre à ces projets, le SESSAD 1 « Le Pré d'Orient » s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire avec du personnel à temps partiel ou temps plein et organisée en quatre services :

Direction et administration

- Une directrice
- Une chef de service
- Une secrétaire

Médical et paramédical

- Un médecin psychiatre
- Deux psychologues

Éducatif et pédagogique

- Trois éducateurs spécialisés
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Une enseignante spécialisée qui intervient une fois par semaine auprès des enfants de l'Espace Enfance

Services généraux

- Un agent de service intérieur en charge de l'entretien des locaux
- Un agent technique qui intervient ponctuellement pour la maintenance des locaux et des véhicules



Le lien avec la famille

Le travail engagé ensemble tout au long de l'année, implique des rencontres régulières avec les familles. Ces échanges permettent l'élaboration et la régulation du Projet Individualisé d'Accompagnement.



Et après... ?

En proposant à l'enfant et sa famille différentes possibilités, le SESSAD 1 « Le Pré d'Orient » s'inscrit dans une démarche continue d'accompagnement : poursuite de la prise en charge dans une structure associée, mise en place d'un suivi thérapeutique en libéral ou CMP/CMPP, orientation vers un établissement spécialisé, etc.

